

## LES NANOS DANS LES PRODUITS ALIMENTAIRES

**2016** : *Agir Pour l'Environnement* (APE) fait tester **4 échantillons** par le LNE (laboratoire national de métrologie et d'essais) : on y trouve les additifs **E 171** (dioxyde de titane, TiO<sub>2</sub>) et **E 551** (dioxyde de silicium, SiO<sub>2</sub>) sous forme nanométrique.

**Janvier 2017** : des chercheurs de l'INRA publient **une étude** réalisée sur des animaux montrant que le E171 peut entraîner des effets sur la santé.

Le gouvernement réagit et saisit l'*Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail* (ANSES).

**Avril 2017**, l'ANSES fournit **un avis sur le nano TiO<sub>2</sub>** et recommande de poursuivre les études et de limiter l'exposition des salariés, des consommateurs et de l'environnement en favorisant les produits dépourvus de nanomatériaux, de peser l'utilité de la mise sur le marché de produits contenant des nanomatériaux.

### Les associations mènent l'enquête

- Les *Amis de la terre* aux USA et en Australie
- *APE* poursuit son enquête 200 produits suspects sont remis au gouvernement
- *60 millions de consommateurs* teste 18 produits

On trouve les additifs nanos surtout dans les sucreries : les enfants sont en première ligne. Les industriels affirment leur ignorance ou jouent sur les failles de la réglementation européenne.

### Lettre ouverte au Gouvernement

**12 juillet 2017**, 8 ONG participant au groupe de travail « *Étiquetage et restriction des nanomatériaux* » piloté par le ministère de l'environnement ont adressé **une lettre au gouvernement** et proposent 3 mesures concrètes :

- Interdiction temporaire du nano TiO<sub>2</sub> dans l'alimentation.
- Information des consommateurs.
- Assurer la traçabilité des nanomatériaux et des produits qui en contiennent.

Rendez-vous est pris pour fin septembre.

### La réglementation n'est pas respectée

Le règlement INCO sur l'information du consommateur **1168/2011** est en vigueur depuis décembre 2014 : Article 18, alinéa 3 : « *Tous les ingrédients qui se présentent sous forme de nanomatériaux manufacturés sont indiqués clairement dans la liste des ingrédients. Le nom des ingrédients est suivi du mot « nano » entre crochets.* »

### Où en est-on aujourd'hui ?

- Le sujet est plus présent dans le débat public : 3 documentaires TV, des centaines d'articles, ouverture du Journal Télévisé de France 2, Le Monde...
- Des fournisseurs bannissent ces nanoproduits.
- L'ANIA (*Association nationale des industries alimentaires*) a changé de discours et reconnaît désormais que des nanoparticules peuvent être présentes dans l'alimentation mais avance toujours l'argument de la non-intentionnalité.
- Le Gouvernement est plus réceptif.
- Enquête de la DGCCRF (*Direction générale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes*)
- De nouvelles associations se saisissent du sujet : *Zero Waste*, *Génération Futures*, *Génération Cobayes*...
- L'ANSES continue ses travaux, en particulier **sur le TiO<sub>2</sub>**